

Négociation sur les Services de Santé au Travail

Compte rendu de la séance de négociation du 6 juillet 2009.

Délégation de la CGT : *Alain Carré, Alain Delaunay, Jean-François Naton, Daniel Prada, Denis Teyseyre.*

L'objectif de terminer cette négociation avant les vacances d'été ne sera pas atteint.

La volonté du patronat de « boucler » les discussions, le 6 juillet 2009, s'est heurtée à l'opposition des organisations syndicales.

En effet, malgré des avancées concernant le pilotage du système au niveau national et en région, avec la création d'une commission régionale des Services de Santé au Travail composée de l'Etat, de la Sécurité sociale, des confédérations syndicales et des organisations patronales, le texte, dans son ensemble, ne permet pas d'aboutir à un résultat à la hauteur des enjeux et des attentes du monde du travail. Il contient, par ailleurs, certains points inacceptables.

La délégation CGT est revenue avec détermination sur six exigences :

1. La nécessité de revoir les Titres un et deux afin de clarifier le rôle des différents acteurs intervenant dans les entreprises dans le domaine de la santé au travail et, dans ce cadre, le rôle et la place des médecins du travail.
2. La nécessité de reformuler les problématiques liées à l'aptitude et à l'inaptitude. Ce paragraphe constitue un point dur de désaccord ;
3. La suppression de toute référence à une périodicité de la visite médicale portée de deux ans à quatre ans qui constitue un autre point dur de désaccord ;
4. Le besoin d'une ambition plus grande pour prendre en compte les populations salariées en situation de travail particulières (intérimaires, précaires, salariés sous contrats de gré à gré...) ;

5. La composition des Conseils d'administration des Services de Santé au Travail en territoire pour compléter les avancées déjà obtenues sur le pilotage du système au national et en région ;
6. Le financement des SST. Les organisations patronales ont été contraintes d'accepter que ce point fasse l'objet de l'ordre du jour de la prochaine réunion de négociation. La CGT porte l'idée d'une transformation du mode de prélèvement et celle de nouveaux critères pour déterminer les cotisations des entreprises.

Après une suspension de séance, le patronat a dû accepter de poursuivre la négociation à la rentrée.

Prochaine séance de négociation : le vendredi 11 septembre 2009.